



Délégués en exercice 33
Présents 25
Votants 26
Convocation le 18/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	A	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2425N01 Décision du Président – marché Alimentation Eau Potable - Chanu

Le Président laisse la parole à Christophe Lecordier qui explique que dans le cadre de la sécurisation en Alimentation en Eau Potable de la commune de Chanu, un appel d'offres sous forme de procédure adaptée a été lancée.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur Médialex le 11 juillet 2024 et Ouest France le 9 juillet 2024.

La date limite de réception des offres a été fixée le 2 septembre 2024 à 16 h 00. Quatre candidats ont déposé une offre : Bernasconi, FTPB, Loisel TP et Mongodin.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- prix des prestations : 50 %,
- valeur technique : 50 %.

Suite à l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre (SA2E Ingénieurs Conseils), la commission d'appel d'offres, le 9 octobre 2024, a donné un avis favorable pour l'entreprise FTPB Normandie, candidat qui a recueilli la meilleure note : 90/100.

Conformément aux dispositions de la délégation du pouvoir qui lui a été donné par délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, en vertu des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, il est porté à la connaissance du Conseil communautaire que le Président a décidé le 28 octobre 2024, d'attribuer le marché « sécurisation de la commune de Chanu – canalisation AEP et accessoires » à FTPB Normandie pour un montant de :

- 262 671,00 € HT soit 315 205,20 € TTC pour la tranche ferme,
- 62 113,00 € HT soit 74 535,60 € TTC pour la tranche conditionnelle.

Le **Conseil communautaire**,
Prend acte de cette décision.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER



Le Président,

Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de réception de l'AR: 05/12/2024
061-200071520-850DE2425N01-DE



Délégués en exercice **33**
Présents 25
Votants 26
Convocation le 18/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	A	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2425N02 Désignation des membres du comité local pour l'emploi

La loi pour le plein emploi du 19 décembre 2023 a institué une évolution de la gouvernance de l'écosystème de l'emploi, de l'insertion et de la formation dans un objectif de meilleure efficacité du service public de l'emploi.

Un comité est ainsi créé à chaque niveau territorial pour élaborer et suivre des plans d'actions adaptés à chaque territoire, répondre aux besoins tant au territoire, qu'aux demandeurs d'emploi et employeurs, en respectant les compétences de chacun.

Il est créé un comité départemental pour l'emploi et 3 comités locaux pour l'emploi :

- comité local des Pays d'Alençon et d'Andaine,
- comité local d'Argentan-Flers,
- comité local de Vimoutiers-L'Aigle-Mortagne.

Le Président informe qu'il y a lieu de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant au sein du comité local pour l'emploi d'Argentan-Flers.

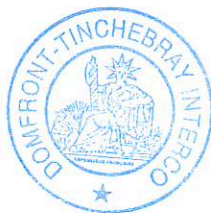
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne Bernard Soul, comme membre titulaire du comité local pour l'emploi d'Argentan-Flers,
- Désigne Josette Porquet, comme membre suppléant dudit comité local.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER



Le Président,

Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de réception de l'AR: 05/12/2024
061-200071520-850DE2425N02-DE
A G E D I



Délégués en exercice **33**
Présents 25
Votants 26
Convocation le 18/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	A	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2425N03 Prix de vente parcelles – ZA Gué Thibout

Le Président rappelle que le marché de travaux de création de la ZA du Gué Thibout à Domfront en Poirais a été notifié à la Sté EIFFAGE ROUTE le 14 octobre 2024.

Ce projet bénéficiera d'une subvention :

- De 30,06 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- De 30 % au titre du Fonds Départemental d'Aménagement des Zones d'Activités (FDAZA).

Les 20 % restant seront réglés en autofinancement.

La ZA du Gué Thibout comprend 5 lots d'une superficie totale de 6 611 m². Plusieurs entreprises sont intéressées pour s'y installer.

Compte tenu du plan de financement, il est proposé de fixer le prix de vente des 5 lots à hauteur de 10,50 € HT/m² (TVA sur le prix de vente total).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le prix de vente des 5 lots de la ZA du Gué Thibout située sur la commune de Domfront en Poirais à 10,50 € HT/m² (TVA sur le prix de vente total),
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir concernant la vente des 5 lots.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Président,

Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de réception de l'AR: 05/12/2024
061-200071520-850DE2425N03-DE
A G E D I



Délégués en exercice 33
Présents 25
Votants 26
Convocation le 18/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	A	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2425N04 Prix de vente parcelles – ZA St Quentin les Chardonnets

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-Présidente.

Josette Porquet informe qu'une entreprise de la région souhaite acquérir une parcelle de 4 120 m² de terrain constructible correspondant à la moitié du lot n°2 et 1 875 m² sur la partie non constructible le long de ce lot sur la zone d'activité de St Quentin les Chardonnets.

Il est proposé d'arrêter le prix de vente à hauteur de 59 164 € pour la totalité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le prix total de vente à 59 164 € HT pour la moitié du lot n°2 constructible soit 4 120 m² à 14,36 € HT/m² (TVA sur le prix de vente total) et 1 875 m² gratuit sur la partie non constructible sur la ZA de St Quentin les Chardonnets,
- Dit que le bornage est à la charge de la Communauté de communes,
- Dit que l'acte notarié est à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir concernant la vente de ce lot.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La Secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Président,

Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de réception de l'AR: 05/12/2024
061-200071520-850DE2425N04-DE
A G E D I



Délégués en exercice **33**
Présents 25
Votants 26
Convocation le 18/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	A	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2425N05 Station d'épuration de Domfront – convention d'autorisation de déversement de matières de vidange

Le Président laisse la parole à Christophe Lecordier, Vice-président en charge de l'assainissement collectif et non collectif.

La station de traitement des eaux usées de Domfront est pourvue d'un ouvrage spécial destiné à recevoir les matières de vidange d'origine humaine. Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public confié à Véolia Eau, par délibération du 12 octobre 2023, pour la période 2024-2027, les conventions relatives à l'admission des matières de vidange à la station d'épuration de Domfront sont caduques. Il convient donc de conclure une nouvelle convention avec les vidangeurs.

La convention d'autorisation de déversement de matières de vidange a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles Domfront-Tinchebray Interco met à disposition du vidangeur les installations pour la réception des matières de vidange qu'il collecte et transporte.

Les produits de vidange admis dans l'ouvrage de réception doivent être exclusivement d'origine humaine (eaux ménagères et vannes). Seuls sont autorisés les produits provenant d'installations d'assainissement non collectif (fosses septiques, fosses fixes, fosses toutes eaux) ainsi que les boues des fosses toutes eaux des ouvrages collectifs.

A ce titre, la réception puis le traitement des matières de vidange donnent lieu, au titre de chaque déversement, à l'établissement d'un bordereau de réception des déchets liquides indiquant le volume déversé en m³.

Une redevance est facturée pour le compte du délégataire et pour le compte de la collectivité. La part Domfront – Tinchebray Interco est actuellement établie à 6 €/m³.

Christophe Lecordier propose de la fixer à 8 €/m³, sachant qu'elle peut être révisée chaque année par le Conseil communautaire.

Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de réception de l'AR: 05/12/2024
061-200071520-850DE2425N05-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide le modèle de convention,
- Autorise le Président ou son représentant à signer ce type de convention,
- Fixe la part de redevance revenant à Domfront-Tinchebray Interco à 8 €/m³.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

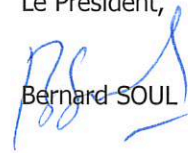
La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER



Le Président,

Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de réception de l'AR: 05/12/2024
061-200071520-850DE2425N05-DE
A G E D I



Délégués en exercice **33**
 Présents **25**
 Votants **26**
 Convocation le 18/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	A	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2425N06 Débat d'orientation budgétaire - DOB

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-présidente en charge des finances.

La loi du 6 janvier 1992 a étendu aux collectivités de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales du budget dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget.

Josette Porquet propose de faire un point sur les grandes lignes qui seront soumises au vote du budget primitif 2025, sur les bases du document annexé à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 et de l'existence du rapport.

Ainsi fait et délibéré,
 Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Le Président,

Frédérique ROULLIER

Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
 Date de réception de l'AR: 05/12/2024
 061-200071520-850DE2425N06-DE
 A G E D I



Délégués en exercice 33
Présents 25
Votants 26
Convocation le 18/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	A	FERARD Pierre	P
GOUZAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2425N07 Subvention complémentaire – association cantine de St Front

Le Président laisse la parole à Joël Dromer, pour présenter ce sujet.

L'association « Cantine de St Front » qui emploie 3 salariés, va être dissoute prochainement.

Afin de verser les indemnités de licenciement s'élevant à 19 113,19 €, l'association sollicite une subvention complémentaire de 15 426,61 €.

Après dissolution, la Présidente de l'association s'est engagée à verser la somme placée à l'AG2R à Domfront-Tinchebray Interco.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le versement d'une subvention complémentaire de 15 426,61 € à l'Association « cantine de St Front ».

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

AGEDI

Le Président,

Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de réception de l'AR: 05/12/2024
061-200071520-850DE2425N07-DE



Délégués en exercice 33
Présents 25
Votants 26
Convocation le 18/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEU Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	A	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	A	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	A	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

Avaient donné pouvoir : Franck Moisseron à Joël Dromer.

Secrétaire de séance : Frédérique Roullier.

850DE2425N08 Participation à la protection sociale complémentaire du risque « prévoyance »

Par délibération en date du 3 janvier 2017, la collectivité avait fixé à 5 € par agent et par mois la participation financière à la prévoyance (pour le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé).

Par ordonnance du 17 février 2021, le Gouvernement a décidé de rendre obligatoire cette participation financière avec un minimum de participation de 7 € à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité


- Fixe la participation « prévoyance » à 7 € par agent et par mois, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de chaque année.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Président,


Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 05/12/2024
Date de réception de l'AR: 05/12/2024
061-200071520-850DE2425N08-DE
A G E D I